

INFORMATION TRAVAUX

RÉSEAU DE CHALEUR
DE LA VILLE DE MAYENNE

Madame, Monsieur,

La ville de Mayenne a confié, via une délégation de service public, à MAYENNE Biomasse, la création, la conduite et l'extension de son réseau de chaleur, approvisionné majoritairement à partir de bois énergie.

A compter du mois d'avril, MAYENNE Biomasse démarre les travaux de création du réseau de chaleur et de raccordement avec la pose des canalisations sous voirie sur les tronçons de rues concernées par le passage du réseau.

> Le tronçon concerné au mois de Septembre à Octobre est : Amboise de Loré.

Conscient de la gêne que ce chantier pourrait occasionner, MAYENNE Biomasse mettra tout en œuvre afin de réduire le plus possible son impact sur la vie du quartier, avec notamment la mise en place d'un plan spécifique de circulation pendant la durée des travaux.

Si ces dates devaient être quelque peu modifiées, le planning serait réactualisé sur le site internet dédié <https://www.rezomee.fr/mayenne-biomasse>

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos meilleures salutations.

CONTACTS TRAVAUX

Site internet MAYENNE Biomasse :
<https://www.rezomee.fr/mayenne-biomasse>



Site internet Ville de Mayenne :
<https://www.ville-mayenne.fr/>
 Tel : 02 43 30 21 32
 Aux heures d'ouverture de la mairie de Mayenne
 Mail : travaux@mairie-mayenne.net

PLAN
DE CIRCULATION
AU VERSO



ACCÈS RIVERAINS
MAINTENU



STATIONNEMENT
INTERDIT

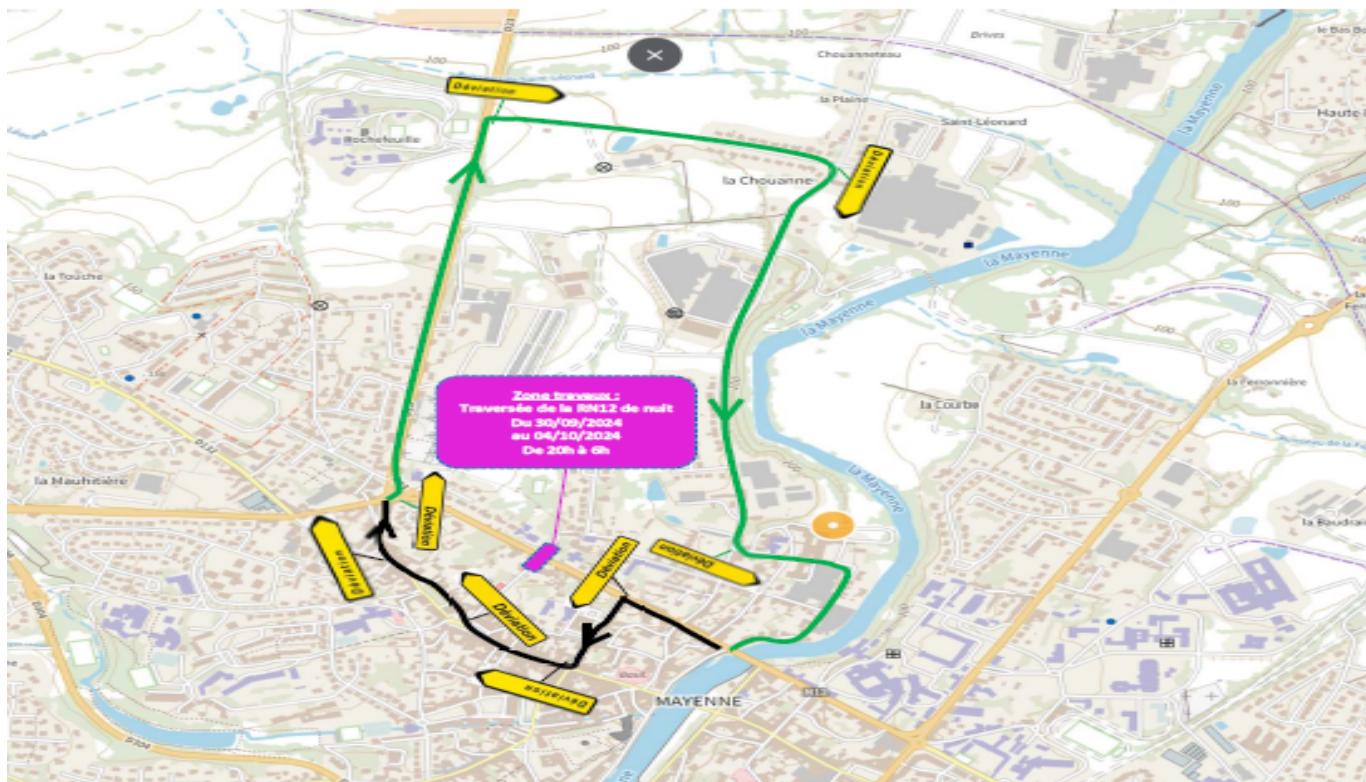


PLANNING DES TRAVAUX ET PLAN DE CIRCULATION



Rue Amboise de Loré : N°37-38

30 Septembre – 04 Octobre



Le réseau de chaleur MAYENNE Biomasse, filiale d'ENGIE Solutions, s'inscrit dans la transition énergétique engagée par la ville de Mayenne.

Le réseau dessert le Centre Hospitalier de Nord Mayenne et sera déployé sur 7,5 km à l'est et à l'ouest de la rivière la Mayenne.

9 km DE RÉSEAU

90 % DU CHAUFFAGE
PRODUIT À PARTIR DE BOIS ÉNERGIE

40 BÂTIMENTS
PUBLICS ET COLLECTIFS

OBJECTIF
45 MAISONS INDIVIDUELLES

9 500 T
par an de plaquettes
forestières et bocagères

Approvisionnement
dans un rayon de
100 km

LA BIOMASSE

UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE ET LOCALE

25 %
en provenance
des haies bocagères
du territoire



4 000
tonnes de co₂
évitées par an

